



WARGNY - BBR
Gestion Privée

Paris le 21/11/2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds OBLIVAL (FR0007391537) et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons que la Société de Gestion a décidé de modifier la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque de votre fonds par le biais de sa transformation en fonds nourricier de l'OPCVM maître R EURO CREDIT (part MF).

1) L'opération

Désormais les investissements ne se feront plus directement sur votre fonds via des titres en direct et/ou des OPC mais se feront au travers d'un OPCVM maître.

Le fonds maître R Euro crédit, avec un actif de plus de 1,1 Md €, offrira aux porteurs de parts d'OBLIVAL une plus grande diversification du portefeuille et une gestion plus efficiente.

En conséquence, l'actif de votre fonds sera exclusivement investi en parts « MF » du fonds (dit maître) R EURO CREDIT (FR0013294063) géré par ROTHSCCHILD ASSET MANAGEMENT. Cette transformation entrainera une modification de la stratégie d'investissement et du profil rendement/risque dont vous trouverez les détails ci-dessous.

Par ailleurs, la société de gestion a décidé de transformer le fonds en OPCVM le 28 décembre 2018, soit le jour de la mutation. Vous serez donc investis à l'issue de la mutation dans un OPCVM alors que vous étiez investis jusqu'à présent dans un FIA

L'opération de mutation, qui a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 20 novembre 2018, se déroulera le 28 décembre 2018.

Conformément à la réglementation en vigueur, si vous êtes en désaccord avec cette opération vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours à compter du 30 novembre 2018 jusqu'au 30 décembre 2018.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Vous trouverez en Annexe un tableau reprenant les principales caractéristiques du fonds « OBLIVAL » avant et après modifications.

4 avenue Hoche 75008 Paris - Tél : 01 42 25 85 85 - Fax : 01 42 25 26 83 - contact@wargnybbr.com

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 830 442€.
RCS Paris B 410 380 190 - Agrément AMF n°GP96006 du 30/12/1996 - Orias n°07027270



2) Modifications

Profil de risque :

- Modification du profil de rendement / risque : OUI
- Augmentation du profil de rendement / risque : OUI

Le profil de rendement / risque est modifié et augmenté..

Pour mémoire, Oblival est un fonds obligataire dont l'objectif est de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice EURO MTS 3-5 ans, (code Bloomberg EMTXBC), sur la durée d'investissement recommandé de 2 ans minimum.

A l'issue de la mutation, le nouvel objectif de gestion sera celui du fonds maître R Euro Crédit qui est d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Markit iBoxx™ € Corporates sur l'horizon de placement recommandé d'une durée minimum de 3 ans.

Par conséquent, il sera investi à 90% au moins en part MF de l'OPCVM maître et à titre accessoire en liquidités, alors qu'il adoptait jusqu'à présent une gestion active en instruments financiers et OPC.

La comparaison ci-dessous est effectuée entre les fourchettes d'exposition actuelles de votre fonds et les fourchettes d'exposition auxquelles il sera exposé via l'investissement dans le fonds maître, suite à sa transformation en nourricier.

-Jusqu'ici, les titres de créances pouvaient représenter 0% à 100% de l'actif net du fonds et la fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux était comprise entre 0 et 10. Après mutation, les titres de créances pourront représenter de 90 à 100% de l'actif net avec une fourchette de sensibilité de 0 à 8.

-Avant mutation, l'exposition maximum aux OPCVM/FIA était de 50%, après la mutation l'exposition sera au minimum de 90% investi dans le fonds maître pouvant aller jusque 100% maximum.

-En ce qui concerne les obligations convertibles, avant la mutation, le fonds ne s'autorisait pas à une conversion des obligations convertibles détenues à titre accessoire, après la mutation, le fonds pourra être exposé à hauteur de 5% en actions suite à l'exercice d'une option de conversion attachée, l'exposition aux obligations convertibles restera accessoire c'est-à-dire au maximum de 10%..

-L'exposition globale au risque actions pourra être au maximum de 10% après la mutation alors qu'elle était de 0 avant.

-Le fonds maître peut investir jusqu'à 20% dans des obligations contingentes convertibles, jusqu'à 10% dans des titres spéculatifs contrairement à votre fonds actuel.

Dorénavant, vous serez dans un fonds obligataire présentant un niveau de risque plus élevé de par son exposition jusqu'à 20% aux obligations convertibles et jusqu'à 10% aux marchés actions et aux titres spéculatifs.

Cette augmentation du risque se traduira par une augmentation de la volatilité sur l'échelle de risque passant de 2 avant la transformation à 3 après la transformation. Pour rappel le niveau 2 correspond à une volatilité allant de 0,50% à 2% et le niveau 3 à une volatilité allant de 2% à 5%.

Il est à noter que la durée de placement recommandée du fonds avant la mutation était supérieure à 2 ans, à l'issue de cette mutation elle sera supérieure à 3 ans.

Augmentation des frais : OUI



Frais supportés par le fonds :

	Avant	Après
Commissions de souscription	1% maximum : 0,25% acquis au fonds et 0,75% acquis à la société de gestion	1% maximum : 0 % acquis au fonds et 1% acquis à la société de gestion
Commissions de rachat	1% maximum : 0,25 % acquis au fonds et 0,75% acquis à la société de gestion	1% maximum : 0 % acquis au fonds et 1% acquis à la société de gestion
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	1.15% TTC l'an de l'actif net, déduction faite des OPC.	1% TTC maximum l'an de l'actif net
Commission de surperformance	Néant	Néant
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	3% TTC	(1)
Commissions de mouvement (prélèvement sur chaque transaction)	Valeurs cotées sur Euronext Paris : Actions : 1,20% TTC avec un minimum de 5€ Obligations 0,24% TTC avec un minimum de 5€ Valeurs cotées sur une place autre qu'Euronext Paris : Actions : 1,20% TTC avec un minimum de 54,87€ Obligations 0,24% TTC avec un minimum de 5€	Néant

L'augmentation des frais se traduit essentiellement par la modification de l'assiette du calcul des frais de fonctionnement et de gestion, qui sera sur l'actif net alors qu'avant la transformation le calcul était effectué sur l'actif hors OPC.

(1) Le détail des frais du fonds maître, est présenté ci-dessous.

Frais et commissions dans l'OPCVM maître, pris en compte lorsqu'applicables dans les frais indirects de l'OPCVM nourricier :

Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	2% maximum
Frais courants prélevés à la dernière clôture	0.73%
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	0.45% maximum
Commissions de mouvement	0,03% maximum sur les Obligations françaises et étrangères. EUR 100 maximum pour toute autre transaction



Périodicité de la valeur liquidative :

Afin d'aligner la périodicité du calcul des valeurs liquidatives sur celle du fonds maître, la périodicité de la VL passera d'hebdomadaire à quotidienne.

Modification des modalités de centralisation des ordres de souscription et rachat :

Auparavant, les ordres de souscription et de rachat étaient centralisés le vendredi à 11 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Désormais, les ordres de souscription et rachat seront centralisés chaque jour à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

3) Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Il est rappelé aux porteurs du fonds la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI).

Vos interlocuteurs habituels se tiendront bien évidemment à votre disposition pour vous fournir toute explication complémentaire qui vous paraîtrait utile.

4) Annexes :

Nous vous joignons en annexe l'élément suivant :

- le tableau comparatif des caractéristiques du fonds avant et après mutation

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.


Nicolas de Ricci
Directeur Général

TABLEAU COMPARATIF AVANT / APRES

	OBLIVAL AVANT MODIFICATIONS	OBLIVAL APRES MODIFICATIONS
Fonds Maître		R EURO CREDIT part MF (sin. FR0013294063)
Conformité	Fia de droit français respectant la Directive 2009/65/CE	OPCVM conforme à la Directive Européenne 2009/65/CE
Classification	Obligations et autres titres de créances libellés en euro.	Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
OBJECTIF DE GESTION	Oblival est un fonds obligataire dont l'objectif est de réaliser une performance similaire ou supérieure à celle de l'indice EURO MTS 3-5 ans, (code Bloomberg EMTXBC), sur la durée d'investissement recommandée.	Le FCP, qui est un OPCVM nourricier, est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître R EURO CREDIT. Son objectif de gestion est identique à celui du fonds maître, c'est-à-dire, « L'objectif de gestion de R Euro Crédit est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Markit iBoxx™ € Corporates sur l'horizon de placement recommandé.
INDICATEUR DE REFERENCE	L'indice EURO MTS 3-5 ans est l'indice représentatif de la performance des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans. Oblival n'étant pas un fonds indicel, le fonds peut réaliser des investissements très différents de la composition de l'indice, en termes de choix d'émetteurs, de durée, de sensibilité et de répartition géographique, pouvant générer des écarts de performance significatifs par rapport à l'indice retenu. Cet indice est calculé en euros, coupons réinvestis, par FTSE. Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.ftse.com .	L'indice Markit iBoxx™ € Corporates1, revenus réinvestis, est composé de toutes les obligations à taux fixe émises en euro par les entreprises publiques ou privées, d'un encours au moins égal à 500 millions d'euro. Toutes les obligations doivent être notées Investment Grade (au moins égal à BBB-) par au moins l'une des principales agences de rating (Standard & Poor's, Moody's ou Fitch). La valeur de l'indice est la moyenne pondérée par les capitalisations du prix des obligations, coupon couru. Cet indice est calculé par Markit Indices Limited et est disponible sur le site www.ibsmarkit.com . A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Cet OPCVM n'est pas un OPC indicel.
STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	Le portefeuille est constitué en premier lieu selon une approche de type « top down », basée sur des critères macro-économiques, afin d'établir une stratégie d'investissement fixant les niveaux de sensibilité et de durée souhaités pour le portefeuille. Après avoir défini l'exposition du portefeuille au risque de taux d'intérêt, le choix des titres composant le portefeuille est établi selon une approche « bottom up ». Le choix des titres est de type « bond picking». La stratégie d'investissement vise à optimiser la gestion du risque de taux et de crédit en fonction des anticipations sur les marchés de taux en euro et des mouvements de la courbe des taux d'intérêt en zone Euro. La fourchette de sensibilité des produits de taux sera comprise de 0 à 10.	L'allocation sur la courbe des taux et l'exposition crédit est faite de façon discrétionnaire, et son exposition dépend de l'anticipation de la Société de gestion quant à l'évolution des taux d'intérêts et des écarts de taux entre les titres d'Etat et ceux émis par les émetteurs privés. La stratégie d'allocation d'actif sur la courbe des taux et l'exposition au risque de crédit s'effectueront en investissement direct (obligations ou titres de taux) ou de façon synthétique grâce à l'utilisation des instruments financiers à terme (notamment futures de taux, TRS et CDS). Le portefeuille de R Euro Crédit est composé à hauteur de 90% minimum de titres de taux libellés en Euro.
PROFIL DE RISQUE	Risque de perte en capital Risque de taux Risque de crédit Risque de change Le risque lié à la gestion discrétionnaire Risque de contrepartie	Risque lié à la gestion discrétionnaire Risque de perte en capital Risque de taux Risque de crédit Risque de contrepartie Risques liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres Risque que la performance Risque lié à l'exposition aux pays hors OCDE Risques accessoires Risque actions Risque de change accessoire Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (obligations contingentes convertibles dites « CoCos »)
OPC d'OPC		Jusque 10% de l'actif net
DUREE MINIMUM DE PLACEMENT	Jusque 50% de l'actif net supérieure à 2 ans	supérieure à 3 ans
FISCALITE	Non éligible au PEA	Non éligible au PEA
SOUSCRIPTEURS CONCERNES	Personnes physiques et morales	Personnes physiques et morales
CLOTURE DE L'EXERCICE	Dernier jour de calcul de la valorisation du mois de décembre	Dernier jour de bourse du mois de décembre
PERIODICITE DE CALCUL DE LA VL	Hebdomadaire	Quotidien
DECIMALISATION	Parts entières	Les parts peuvent être fractionnées en millième
CONDITIONS DE SOUS/RACHATS	Jusqu'au vendredi 11h	Tous les jours jusque 12h
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	1% maximum : 0,25% acquis au fonds et 0,75% à la Société de Gestion	1% maximum : 0% acquis au fonds et 1% à la Société de Gestion
COMMISSION DE RACHAT	1% maximum : 0,25% acquis au fonds et 0,75% à la Société de Gestion	1% maximum : 0% acquis au fonds et 1% à la Société de Gestion
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	Frais de gestion fixes 1,15% TTC l'an de l'actif net du fonds déduit des OPC	Frais de gestion fixes 1% TTC l'an de l'actif net du fonds
FRAIS INDIRECTS (commissions et frais de gestion)	3%	* CF frais fonds maître
Commission de surperformance	Néant	Néant
COMMISSIONS DE MOUVEMENT	Valeurs cotées sur Euronext Paris : Obligations 0,24% avec un minimum de 14,64€	Néant